



Pension alimentaire pour enfant majeure

Par **lile**, le **17/06/2009** à **13:26**

Bonjour,Je viens de prendre rendez vous avec une avocate pour pouvoir faire une demande de pension alimentaire auprès de mon père.N'ayant aucun revenu normalement je devrais pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle à 100%. Hors je vis en concubinage et mon ami a un salaire fixe.Pouvez vous me renseigner pour savoir si le salaire de mon ami sera prit en compte pour l'aide juridictionnelle?

Par **oceanor**, le **17/06/2009** à **14:51**

Bonjour, rnetant en concubinage (donc vivant maritalement) votre concubin, qui travaille, doit subvenir à vos besoins ou vous pouvez travailler: vous n'êtes pas étudiante, vous vivez en autonomie, dans votre foyer. Votre père peu éventuellement et ponctuellement vous aider, tout dépend des rapports que vous entretenez avec lui et réciproquement; mais si vous voulez passer par une pension alimentaire , c'est que vous n'avez pas de bons rapports avec lui (ou pas de rapports du tout) et que vous voulez lui soutirer de l'argent quitte à rompre définitivement vos relations avec lui : je trouve cela immoral.rnVoila, je vous ai répondu selon ma logique et mon sens moral qui ne suivent peut être pas à la lettre le droit familiale mais devant tant de cynisme je n'ai pas pu m'en empêcher. Bientôt on pourra lire " bonjour, j'ai 35 ans, je vis en concubinage avec mon ami PDG d'une grande société , j'ai deux enfants, je ne travaille pas et je voudrais obtenir une P.A de mon père. Est-ce que je peux avoir l'aide juridictionnelle?"

Par **lile**, le **17/06/2009** à **15:20**

Pour vous répondre Oceanor sachez juste que je ne fais cette démarche de gaité de coeur.

Par **Marion2**, le **17/06/2009** à **17:40**

Bonjour lile,
Pour l'Aide Juridictionnelle, il faudra fournir votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
Pour faire une demande de PA, vous n'êtes pas obligée d'avoir recours à un avocat.
Il vous suffit de saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.
Cordialement et bon courage.

Par **lile**, le **17/06/2009** à **19:56**

Bonjour Laure,
Merci beaucoup pour votre réponse.